

*Date de dépôt : 8 mars 2017*

## **Réponse du Conseil d'Etat**

**à la question écrite urgente de M. Alberto Velasco : Des questions au sujet du futur de l'Orchestre de la Suisse Romande, patrimoine romand**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 24 février, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

*La presse a rendu compte en décembre dernier des conclusions de l'audit de l'Orchestre de la Suisse Romande, lesquelles conclusions ont été présentées aux musiciens.*

*Le nombre de réformes préconisées (pas moins de 13) interroge à plusieurs titres et pose, en creux, la question de la compétence de l'actuel trio présidentiel. Il semble qu'à vouloir adopter en bloc les réformes proposées, la présidence confirme sa méconnaissance des problèmes de l'orchestre symphonique; elle s'en remet aveuglément à l'auteur de l'audit, qui semble ne pas être davantage un professionnel de la musique. Pour emprunter aux termes du journal « Le Temps », qu'une refonte soit nécessaire ne peut être compris que comme un désaveu.*

*Par ailleurs, l'équipe présidentielle se trouve depuis de nombreuses années dans la « sphère » de l'OSR; elle ne peut donc faire valoir la récente découverte de problèmes en souffrance.*

*La compétence, en la matière, devrait être celle de l'organe suprême, à savoir le conseil de fondation. Il conviendrait alors qu'il regroupe, davantage que de polyvalents gestionnaires, des personnes ayant une solide expérience dans la gestion du domaine musical. Or il se trouve que, depuis longtemps, ce conseil fonctionne selon une source d'information unique et que, de ce fait, il n'est qu'une chambre d'enregistrement : les votes unanimes en témoignent. En d'autres termes, cet organe est sclérosé et les réformes*

*préconisées renvoient principalement au mode de management du trio présidentiel. C'est ainsi que plusieurs de ses membres les plus avisés en ont récemment démissionné, pour ne pas davantage cautionner un simulacre.*

*Dans le même ordre d'idées, l'opacité qui règne est source d'un profond malaise à tous les niveaux. Les questions les plus insistantes n'ont pas permis de savoir qui fut le commanditaire de l'audit, et le fait que le document original soit resté aux mains d'un nombre très restreint sème le doute sur la façon dont il a été présenté.*

*Mes questions sont :*

- Les magistrats que sont M<sup>me</sup> la conseillère d'Etat et M. le conseiller administratif confirment-ils avoir pris l'initiative de l'audit ?*
- Le cas échéant qui est le commanditaire ?*
- Si le document a été financé par des deniers publics, en vertu du principe de transparence ne pourrait-il être mis à disposition des citoyens et citoyennes désireux de le consulter ?*
- Dès lors que pendant des années l'orchestre a été géré selon des options erronées, les pouvoirs publics ne doivent-ils pas, en toute cohérence, s'opposer au renouvellement, en juin prochain, du mandat du trio dirigeant ?*
- Enfin, pourrait-on connaître le nombre de servitudes existantes au Victoria Hall et qui en sont les bénéficiaires ?*

## **RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT**

Si l'Orchestre de la Suisse Romande (OSR) connaît depuis quelques années différents changements au niveau de sa gouvernance – présidence, administration et direction musicale – l'institution va aujourd'hui de l'avant avec une direction administrative et musicale renouvelée et des succès artistiques; pour preuve, sa récente tournée en Espagne en février 2017, sous la direction du nouveau chef Jonathan Nott, qui a rencontré des échos très favorables.

Le conseil de fondation de la Fondation de l'OSR (FOSR) a lui-même décidé en 2016 de mandater un audit auprès d'un spécialiste des ressources humaines afin de l'aider à définir la meilleure structure pour conduire cette institution. L'audit a été entièrement financé par la FOSSR et est confidentiel.

Cette décision a été appuyée par la Ville et le canton de Genève qui ont exprimé auprès de la présidence de la FOSR leur souhait de voir clarifier les rôles respectifs de la présidence, de la direction générale, ainsi que de la direction artistique. Les collectivités ont également demandé à la FOSR d'appliquer les recommandations de l'audit. A cet effet, un plan d'action fait partie intégrante de la nouvelle convention 2017-2020 entre la FOSR, la Ville et le canton de Genève actuellement examinée par le Grand Conseil.

L'arrivée de la nouvelle administratrice générale (fin 2016) puis du nouveau directeur musical (janvier 2017) permettent, à présent, d'assurer un fonctionnement administratif et un suivi artistique régulier. Le processus de renouvellement du mandat de la présidence de la FOSR sera bien entendu suivi par les représentant-e-s des collectivités publiques au sein de la fondation.

Concernant les servitudes, pour toutes les productions programmées au Victoria Hall, la Ville dispose de la loge 1 (8 places réservées pour le Conseil administratif), de la loge 2 (8 places pour les conseillers municipaux), de la loge 10 (7 places pour le département de la culture et du sport et 2 places réservées au médecin de garde). Deux places sont également réservées au 1<sup>er</sup> rang pour la direction générale de l'administration communale. Quant au canton, il dispose de la loge 21 au 1<sup>er</sup> étage, avec 8 places réservées au Conseil d'Etat.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

#### AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Anja WYDEN GUELPA

Le président :  
François LONGCHAMP